



Acte n° 2022B16

D E L I B E R A T I O N

S E A N C E D U B U R E A U C O M M U N A U T A I R E D U 0 1 S E P T E M B R E 2 0 2 2

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 25/08/2022

Le 1^{er} Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Demande de subventions pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public au domaine de Cibeins

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux rappelle que la CCDSV est propriétaire de 27 hectares au domaine naturel de Cibeins. Plusieurs études lancées en 2021 montrent les enjeux importants de ce site lié à la biodiversité. Le site de Cibeins se fait connaître de plus en plus par le grand public qui aime venir s'y ressourcer lors de leurs temps libres.

Toutefois, plusieurs constats sont faits depuis ces derniers mois : méconnaissance du patrimoine présent sur le site, méconnaissance du rôle et des objectifs des actions de la CCDSV sur le site, une fréquentation importante parfois au détriment de la biodiversité (création de chemins en sous-bois, passage de véhicules motorisés...). Pour y répondre, la CCDSV souhaite réaliser un schéma d'accueil du public.

Le schéma d'accueil du public se déroulerait en plusieurs phases :

1. **Etat des lieux** : recensement des équipements et des supports de communication existants, prise en compte des enjeux environnementaux et touristiques du site, prise en compte de la gestion différenciée de la partie parc, état des lieux des chemins existants et des mesures mises en œuvre pour la sécurité du public, mise en œuvre des mesures compensatoires du collège de Saint-Didier-de-Formans, état de la fréquentation du site...
2. **Diagnostic et stratégie** : définition d'une stratégie pour organiser la fréquentation, renforcer l'identité de la CCDSV sur ses parcelles, mettre en valeur le patrimoine de Cibeins par une communication in situ qui s'intègre à l'esprit du site et renforcer l'accès tout public et la sécurité du public.
3. **Plan d'actions** : programme opérationnel pluriannuel assorti d'estimations financières pour chacune des actions proposées.

Ce travail sera conclu par une réunion de présentation du projet auprès des acteurs du site de Cibeins, de l'Office National des Forêts, des partenaires financiers et des communes concernées.

Le schéma d'accueil du public de Cibeins fait partie des fiches actions du plan de gestion des zones humides de ce site et est repris dans la fiche action communication du contrat de territoire du petit et du grand cycle de l'eau 2022-2024.

Le projet dans sa globalité est estimé à un montant de 10 000 € HT.

Pour cette opération, la CCDSV souhaite solliciter l'aide financière du Département de l'Ain au titre du volet « valoriser le patrimoine naturel de l'Ain en favorisant l'ouverture du public et l'appropriation locale » de son plan nature et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre du volet communication de son 11^{ème} programme de restauration des cours d'eau.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détails	Montant HT (€)	En %	Financements	Montant HT (€)	En %
Schéma d'accueil du public	10 000 €	100	Département de l'Ain	2500 €	25
			AE RMC	5000 €	50
TOTAL HT	10 000 €	100	TOTAL HT	7500 €	75

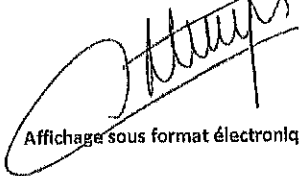
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public au titre du plan nature du Département de l'Ain ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées à la réalisation du schéma d'accueil du public sont inscrites au Budget Principal.

A Trévoux, le 01/09/2022

La Secrétaire de Séance,

Carole BONTEMPS-HESDIN



Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

